



AUDITION MINISTRE

le 12 octobre 2020

Ce lundi 12 octobre 2020, Monsieur Gérard DARMANIN, Ministre de l'Intérieur, a accordé une audience en visioconférence au SAPACMI qui était représenté par Monsieur Farid BAHO.

Les sujets que le SAPACMI a abordés avec le Ministre sont les suivants :

- 1- La réduction des effectifs,
- 2- Les services des étrangers,
- 3- Le dialogue social suite à la Loi transformation de la fonction publique,
- 4- La rupture conventionnelle,
- 5- Les Maisons de service de l'Etat,
- 6- La délivrance des titres,
- 7- La mise en place des secrétariats généraux communs,
- 8- La crise sanitaire.

1-La réduction des effectifs :

Le SAPACMI indique que les personnels ont subi trop de réformes successives sans réel répit depuis une décennie : REATE, MAP, PPNG, Action Publique - CAP 2022 et création des secrétariats généraux communs aujourd'hui. Cela induit depuis longtemps un climat anxieux et les personnels ne comprennent pas bien ce veut réellement l'administration avec parfois des orientations différentes dans les réformes. En réalité le seul but réellement suivi est purement comptable et aura pour conséquence à l'avenir le retrait de l'Etat de beaucoup de ses missions afin de diminuer la dépense publique. Nous rappelons que 10 000 postes budgétaires ont déjà été supprimés en 15 ans.

Nous avons rappelé au ministre que beaucoup de services sont aujourd'hui à l'os !

Seul Monsieur CAZENEUVE avait stoppé cette hémorragie en 2015 et 2016, mais c'était reparti à la hausse les années suivantes. Le SAPACMI exige donc un gel des suppressions de postes à partir de 2021.

Le ministre en prend bonne note et indique qu'en 2021 aucun emploi ne sera supprimé sur le périmètre des préfetures. Seuls seront concernés l'administration centrale et les états majors de la police et de la gendarmerie.

Le ministre indique également que des crédits complémentaires seront accordés en matière d'action sociale, achats de véhicules et en matière d'immobilier (344 opérations immobilières soit 122 millions d'euros).

10 millions d'euros sont également prévus pour l'achat de matériel informatique et le développement du télétravail.

2-Les services des étrangers :

Le SAPACMI a alerté le ministre sur la situation des services des étrangers en préfecture qui est très alarmante : sous effectifs, missions complexes et insécurité (les personnels sont insultés et menacés régulièrement) sont souvent le quotidien des personnels. Même si des mesures d'attractivité des services étrangers ont été prises, elles restent toujours insuffisantes face à l'augmentation très importante des demandeurs d'asile.

A ce sujet, le SAPACMI interroge le ministre sur la dématérialisation des titres étrangers ?

Celui-ci indique que les retours sur l'Administration Numérique des Etrangers en France (ANEF) sont très satisfaisants notamment pour les étudiants étrangers qui font leur demande en ligne. Ce qui signifie moins d'accueil aux guichets et un allègement des tâches.

Le SAPACMI interpelle aussi le ministre sur l'instruction récente de la ministre déléguée à la citoyenneté demandant aux préfets d'*«accélérer»* et de *«faciliter»* la naturalisation française des ressortissants étrangers qui se sont mobilisés *«en première ligne»* durant l'épidémie de coronavirus...**Mais avec quels moyens ? Les organisations syndicales n'avaient pas été alertées sur le sujet. C'est regrettable.**

Le ministre en convient mais il précise que la DGEF est très attentive à la situation et que des moyens sont prévus pour renforcer les services en cas de besoin.

3- Le dialogue social : la loi transformation fonction publique :

Le SAPACMI indique que la loi de transformation de la fonction publique à travers la suppression des CAP de mobilités et d'avancement risque de dégrader le dialogue social et pénaliser les fonctionnaires. **Même si au niveau national, le dialogue social est de qualité, ce n'est pas toujours le cas au niveau local** avec des situations très disparates souvent liées à la personnalité des membres du corps préfectoral.

A ce titre, le SAPACMI compte sur le ministre, qui en prend bonne note, afin que **le dialogue social reste de qualité dans la durée**, quel que soit l'endroit où le fonctionnaire exerce ses missions (administration centrale, préfectures, SGAMI,...). **En matière d'avancement notamment, ce dialogue social local aura toute son importance.**

4- La rupture conventionnelle :

Le SAPACMI indique qu'il subsiste encore trop de flou et de faux espoirs dans ce nouveau dispositif : les services laissent croire aux agents qu'ils vont l'obtenir du seul fait au niveau local de l'obtention d'un avis favorable. Alors que c'est la DRH du MI qui décide au final. D'autant que l'enveloppe concernée n'est pas encore budgétée.

5- Les maisons de service de l'Etat :

Le SAPACMI précise que la mise en place des maisons de services publiques, labellisées "France Services", ne doit pas se faire uniquement sur le dos des personnels des préfectures et des sous-préfectures. **Les autres administrations et les différents opérateurs doivent aussi contribuer à leur succès.**

Le ministre souhaite que des exemples concrets soient relayés auprès du secrétaire général du ministère afin de corriger ces situations. Il indique également que les collectivités territoriales font un effort considérable pour mobiliser des fonctionnaires lors de permanences afin de répondre au mieux aux besoins des citoyens.

6- La délivrance des titres :

Le SAPACMI soulève la problématique en matière de délivrances de titres car les citoyens ont en effet besoin d'être accueilli en préfecture ou sous-préfecture pour leurs démarches administratives. En revanche, les points numériques sont sous évalués par rapport à la demande et les personnels "services civiques », mis à disposition, n'ont pas les compétences souhaitées en la matière.

Le tout numérique ne peut pas être envisageable complètement car l'humain doit rester au cœur du service public. **Aujourd'hui les points numériques en préfecture et sous-préfecture doivent se développer pour répondre aux usagers qui ne disposent pas de toutes les informations en ligne.**

Le ministre en prend bonne note.

7- La mise en place des secrétariats généraux communs départementaux (SGCD) :

Le SAPACMI indique que cette réforme sera opérationnelle le 1^{er} janvier, **mais elle se fait sans réel accompagnement des agents et sans communication suffisante.**

Cette mise en œuvre se fait de plus à marche forcée et dans des conditions différentes selon les préfectures. Pour PPNG, le MI s'était donné des moyens pour faire adhérer les personnels à la réforme (repyramidage - informations régulières - PRS - accompagnement des agents -...). Là ce n'est pas le cas.

De plus, nous rappelons au ministre, que la fusion avec les collègues des DDI ne se fera pas par le haut, on va donc à nouveau générer de nouvelles inégalités (rémunérations - action sociale - prestations repas ...).

Le ministre indique que contrairement à PPNG cette réforme concerne des services externes au ministère de l'Intérieur qui met tout en œuvre pour piloter au mieux cette réforme. Il indique également que 90% des personnels sont déjà prépositionnés sur les postes. Par ailleurs d'ici 2022, il y aura une convergence vers le haut en matière de prestations repas et action sociale.

8- La crise sanitaire :

Le SAPACMI indique que dans l'actualité des préfectures, la crise sanitaire n'est pas bien gérée partout. Nous avons aussi constaté un manque de transparence dans les préfectures et les SGAMI sur le nombre de cas avérés et les dispositions prises par l'administration.

Le ministre en prend bonne note et s'engage à ce que des rappels aux préfets et aux SG de préfecture soient faits régulièrement.

Pour conclure, le ministre a été à l'écoute des revendications portées par le SAPACMI et semble-t-il sensible à la situation des agents de préfecture.
